



EUROPEAN COMMISSION

Illegal logging and deforestation conference
Bruxelles 21 – 23 Juin 2017

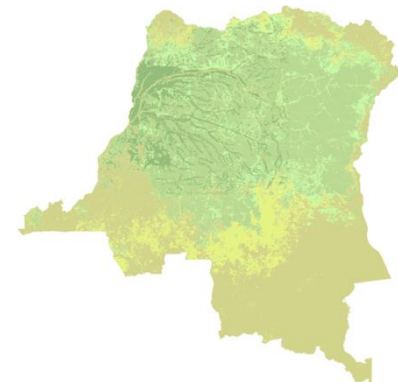


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

ET

ACCORD DE PARTENARIAT VOLONTAIRE FLEGT

Yvonne Sansa
Point Focal APV FLEGT RDC



Pourquoi la RDC s'est elle engagée dans un APV?

Le 4 février 2010: la RDC demande officiellement à l'UE d'ouvrir les négociations en vue de la conclusion d'un APV

- Le gouvernement congolais se dit **convaincu que le plan d'action FLEGT peut appuyer efficacement le fonctionnement du secteur** de l'exploitation forestière
- Il souhaite **renforcer son engagement** à lutter contre l'exploitation illégale de la forêt congolaise

Le 20 octobre 2010: déclaration commune entre la RDC et l'UE pour l'ouverture des négociations

Quelques extraits de cette déclaration :

- *« Reconnaissant l'importance du patrimoine forestier de la RDC au niveau local, national et mondial...*
- *Reconnaissant la volonté de la RDC de poursuivre les **efforts de gestion durable des forêts** ...*
- *Conscients des dommages économiques, financiers, environnementaux et sociaux...*
- *Reconnaissant les défis spécifiques à la RDC notamment ceux liés à l'importance du marché artisanal et domestique de bois d'œuvre...*

Quelles sont les raisons du blocage dans le processus de négociation?

La RDC n'a pas pu respecter les échéances fixées par la feuille de route qui prévoyait la signature de l'APV en 2013

Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce retard:

- **Négociations suspendues** pour des raisons politiques
- **Déclin du marché européen** (en 2007, 80% du bois congolais était exporté vers l'Europe ; une décennie plus tard, seulement 33%)
- **Conversion des terres** devenu le principal facteur de déforestation

Cependant, le gouvernement congolais a poursuivi des réformes profondes en interne pour améliorer la gestion des forêts :

- Exemple????
- Exemple????
- Exemple????

Le gouvernement congolais réaffirme son engagement dans l'APV

L'APV reste une approche adaptée pour répondre aux défis de la gouvernance forestière en RDC

- ❖ Une gouvernance forestière améliorée
 - ❖ Un meilleur accès du bois de la RDC aux marchés de l'UE
 - ❖ Un accroissement des recettes pour l'Etat
 - ❖ Un renforcement des fondements de la gestion communautaire des forêts
 - ❖ Des réformes du cadre juridique et politique en adéquation avec les exigences APV
 - ❖ Une complémentarité/synergies entre les processus REDD+ et FLEGT
- La RDC souhaite remobiliser rapidement les parties prenantes pour avancer vers la conclusion de l'APV
 - Mobilisation des ressources financières:
 - ❖ DFID a accompagné la reprise du processus, par le financement d'un **facilitateur FLEGT** et **financement des travaux de la commission technique des négociations**
 - ❖ Appui complémentaire attendu de l'Union Européenne via UNESCO/ERAIFT
 - ❖ Fonds sur le budget de l'Etat